INFORMATIONS ET DÉMARCHES UTILES LORS D'ENQUÊTES INDÉPENDANTES

RECOMMANDATIONS POUR LE REPRÉSENTANT SYNDICAL

Par

Jacques Painchaud

Vice-président à la Discipline et à la déontologie APPQ

Congrès annuel des délégué(es)

3 juin 2016

Objectifs de la présentation

- Sensibiliser aux obligations légales du policier impliqué dans une enquête indépendante (E.I.)
- Fournir des informations sur l'accès des policiers aux ressources médicales (diagnostique post-traumatique)
- Déterminer quand et comment recourir à l'assistance judiciaire
- Faciliter la compréhension de l'importance du document de support pour la rédaction de rapport

Objectifs de la présentation

- Présenter certaines recommandations concernant le débriefing post-traumatique avec psychologue
- Présenter certaines recommandations concernant le débriefing post-opérationnel avec moniteur en emploi de la force et moniteur en conduite automobile
- Exposer les types de protections requises par rapport aux E.I.
- Rappeler les rôles des représentants syndicaux lors de ces procédures

Les obligations légales des policiers impliqués dans une E.I.

- Dispositions législatives déterminant quand il doit y avoir une enquête indépendante <u>Controle activite policiere.pdf</u>
- © Éléments à considérer suivant L'arrêt Schaeffer Schaeffer Schaeffer Notes résumé
- Cadre réglementaire du BEI (adoption imminente?)

L'accès aux ressources médicales

- O Considérations pour la rédaction de rapport
 - Consultation du médecin sans délai
 - En cas de diagnostique post-traumatique, le policier peut faire une demande de prolongation du délai pour rédiger et remettre le rapport
- Liste de symptômes identifiables lors d'un diagnostic post-traumatique <u>Critères de l'ÉSPT</u>

Quand et comment demander l'assistance judiciaire

- Premier rapport opérationnel soumis au BEI ?
 - On rédige le rapport sans l'intervention d'un tiers (N'oubliez pas de vous garder une copie, si possible, de votre rapport et/ou déclaration)
 - On complète par la suite le formulaire d'assistance judiciaire en prévision de la rencontre avec l'enquêteur
- Formulaire d'assistance judiciaire Formulaire assistance judiciaire -2016
 - Policier impliqué dans l'intervention
 - Policier témoin dans l'intervention

La rédaction de rapport

• Le formulaire de la SQ relatif à l'utilisation de la force lors d'une intervention <u>Emploi de la force SQ</u>

IMPORTANT!

- La divulgation en preuve du formulaire sur l'emploi de la force Divulgation formulaire Emploi de la force
- Réviser les éléments cochés du formulaire et de votre rapport afin d'éviter des informations contradictoires
- S'assurer de pouvoir répondre aux questions sur les éléments cochés «Non» reliés aux options non utilisés durant l'intervention

La rédaction de rapport

- Le guide de rédaction «Rédacto» relatif à l'utilisation de la force lors d'une intervention policière Rédacto
 - Assurez-vous de présenter les séquences de l'événement de manière chronologique et cohérente
 - Expliquer votre analyse de prise de décision en lien avec la progressivité du contrôle de la situation
 - Permettre au lecteur de saisir l'urgence de la situation, le danger immédiat et votre contrôle de soi dans vos actions

Le débriefing post-traumatique avec psychologue



L'activité en grand groupe



- Le psychologue explique comment reconnaître les signes posttraumatiques
- Le psychologue explique les mesures à prendre dans ce cas
- Éviter de relater l'évènement en groupe

• La rencontre individuelle

- Relater l'évènement seul à seul avec le psychologue*
 - O Permet de prévenir l'effondrement psychologique
 - O Permet de convenir d'un suivi avec le PAE

^{*}Psychologue ayant une formation et/ou de l'expérience pour effectuer ce genre d'intervention.

Le débriefing post-opérationnel avec moniteur en emploi de la force

- L'objectif primordial visé par le débriefing postopérationnel est d'assurer la fonctionnalité opérationnelle du policier; cependant, il est important de prévenir le risque de la contamination des témoins policiers et de la contraignabilité du moniteur lors de l'activité de débriefing en raison des procédures en cours
- Occident atteindre les objectifs du débriefing opérationnel autrement? Par une alternative formative.

Alternative proposée à la problématique du débriefing post-opérationnel

- Un programme de formation dédié aux membres policiers impliqués dans une intervention policière, dont le recours à la force et/ou à la conduite d'urgence entrainent le déclanchement d'une E.I., et lequel:
 - assurerait une révision des aptitudes techniques suivant une situation d'intervention policière impliquant l'usage de la force et/ou de la conduite d'urgence;
 - ne comporterait pas d'évaluation sommative;
 - ne traiterait pas de la trame factuelle vécue par les policiers lors de l'intervention.
- Le désamorçage permettant la ventilation des émotions par les policiers visés va se faire dans le cadre d'un débriefing post-traumatique via un psychologue spécialisé

Le programme de révision des aptitudes techniques lors d'interventions avec usage de la force

- Ce programme pourrait se présenter comme suit :
 - En avant-midi:
 - Volet théorique axé sur le modèle national en emploi de la force (1h30)
 - Pratique en salle de tir (1h00)
 - Exercices au simulateur de tir (1h30)
 - En après-midi:
 - Activité de simunition avec mises en situations et comédiens (2h00)
 - Exercice de récapitulation de la journée en team-teaching par un psychologue et un moniteur en emploi de la force (1h30)

Le programme de révision des aptitudes techniques lors de la conduite d'urgence

O Ce programme pourrait se présenter comme suit :

• En avant-midi :



- Volet théorique traitant de la conduite d'urgence à haute vitesse, des techniques d'immobilisation provoquée, ainsi que des poursuites policières en véhicule de service (1h30)
- Pratique sur la piste avec simulation (2h30)

• En après-midi:

- Exercices avec le simulateur de conduite automobile (1h30)
- Exercice de récapitulation de la journée en team-teaching par un psychologue et un moniteur en conduite de véhicule (1h30)

Le risque de responsabilité criminelle découlant d'une E.I.

- Protection des droits du policier
 - Représentation syndicale auprès des Élus et MSP
 - Recours judiciaires subséquents devant les tribunaux
- Protection contractuelle applicable
 - Art. 6 Assistance judiciaire
 - Annexe «W» Protection salariale pleine solde
 - Annexe «C» Banque de maladie pleine solde

Le risque de responsabilité criminelle découlant d'une E.I.

- Mesures favorisant la protection individuelle sur le terrain:
 - Caméra corporelle
 - Arme à impulsion électrique
 - Formation continue adaptée
 - Organisation du travail adaptée
 - Ressources humaines adéquates

- Intervention du délégué syndical
 - Soutenir et informer les membres sur la procédure, fournir les documents de support et assurer la liaison avec le directeur syndical

- Intervention du directeur syndical et représentant à la prévention SST
 - Informer et soutenir les membres et assurer le suivi et l'accès aux services juridiques et aux services de santé prévues, avec la procédure adéquate, et assurer la liaison avec les membres de l'exécutif.

- Intervention du Vice-président à la discipline et à la déontologie
 - Informer et soutenir le directeur syndical par rapport à l'accès aux ressources juridiques et répondre aux questions d'ordre légal et aux autres recommandations sur la procédure et assurer la liaison avec le Président

- Intervention du Vice-président à la SST et aux ressources matérielles
 - Informer et soutenir le directeur syndical dans son rôle de représentant à la prévention afin de lui assurer l'accès aux ressources psychologiques et aux autres recommandations visant la SST et assurer la liaison avec le Président

- Intervention du Président
 - Lorsque le dossier est médiatisé, il assure une intervention médiatique s'il y a lieu
 - Lorsque le dossier comporte des éléments problématiques et qu'il y a lieu d'apporter des mesures correctives, il fait des interventions pour appuyer les membres de l'exécutif interpellés au dossier, en soumettant des recommandations auprès de la direction de la SQ, du CPC et du MSP

Conclusion

- Dans le cadre des E.I. il y a plusieurs enjeux visant nos policiers et il est impératif d'assurer tout notre appui possible auprès de nos membres.
- Il est primordial au niveau syndical de continuer à défendre nos droits constitutionnels avec vigueur, ainsi que nos conditions de travail visant l'accès au support psychologique, à la protection juridique et à la protection salariale.

Conclusion

